



Rudolf Ramsauer,  
directeur

*L'industrie suisse des biotechnologies est très bien placée en Europe, comme cela ressort du dernier rapport de branche d'Ernst & Young. Elle occupe déjà plus de 13 000 personnes, enregistre des chiffres d'affaires élevés et fourmille de projets. Seule l'Angleterre a une position encore plus*

### *Les industries d'avenir ont besoin de stimulation*

*forte en Europe. Mais à part cela, cette branche se languit sur notre continent, alors qu'elle prospère en Amérique du Nord et en Asie. Les industries d'avenir naissent là où l'environnement est stimulant. La recherche, le développement et l'engagement commercial sont indissociablement liés. Là où la mise en œuvre pratique est entravée, la recherche et le développement s'épuisent. Il est incontestable que les risques liés à de nouvelles technologies nécessitent des contrôles plus stricts. La Suisse s'est ainsi dotée d'une des lois les plus rigoureuses au monde sur le génie génétique. Mais le moratoire que propose l'initiative «pour des aliments produits sans manipulations génétiques» ne représente pas seulement une interdiction temporaire, mais le premier pas vers l'interdiction définitive d'une technique et du progrès scientifique. Nous, nous souhaitons que la recherche et l'industrie aient aussi un avenir prospère en Suisse.*

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

## Etude: davantage d'emplois et de prospérité grâce aux bilatérales

**Une étude de l'Université de Saint-Gall a examiné scientifiquement les conséquences économiques de l'élargissement de l'UE sur la Suisse. Résultat: les craintes distillées sont infondées, les avantages économiques confirmés.**

Immigration massive, dumping salarial, chômage, perte de prospérité. Les arguments des adversaires de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE dressent un sombre tableau. Leurs affirmations sont-elles fondées ou cherchent-elles juste à agiter des craintes? Loin de toute polémique, le professeur Franz Jaeger de l'Université de Saint-Gall a examiné les conséquences économiques de l'accord.

### **Pas d'immigration massive**

L'expérience montre qu'il n'y a pas eu d'immigration massive au sein de l'UE et que son élargissement au sud n'a pas non plus produit de phénomène de ce genre. Seul 1,5% des citoyens de l'UE se sont établis dans un autre pays. Les mouvements migratoires, modestes, s'opèrent surtout au niveau régional ou entre Etats voisins. Mais même à l'intérieur des Etats, la propension aux déplacements entre régions à bas

salaires et régions à salaires élevés est très faible. D'une manière générale, les grandes distances géographiques ainsi que les différences de langues et de cultures freinent la migration. La forte croissance économique des nouveaux membres de l'UE réduit encore le désir d'émigration de leurs ressortissants. Vu la faible part de ressortissants des nouveaux Etats de l'UE en Suisse, 18000 personnes, on ne saurait parler non plus d'immigration en chaîne.

### **Pression salariale très faible**

Le principal moteur de l'immigration est la demande de main-d'oeuvre, surtout dans les branches exigeant de grandes qualifications. Un éventuel effet de pression sur les salaires est compensé par l'évolution générale positive de l'économie. En revanche, la demande de main d'oeuvre d'Europe de l'Est dans des branches comme l'agriculture, la construction ou l'hôtellerie et la restauration est essentiellement saisonnière. Elle ne fait pas concurrence aux chômeurs suisses. Ces derniers ne peuvent ou ne veulent le plus souvent pas de ces postes. En outre, au vu de l'évolution démographique, la Suisse souffrira plutôt de pénurie de main-d'oeuvre à moyen terme.

De nombreuses entreprises ont déjà un pied dans les nouveaux pays de l'UE. L'étude réfute la crainte que les postes créés à l'étranger le soient au détriment de l'emploi dans le pays. Au contraire: grâce aux investissements dans les nouveaux pays membres, les entreprises suisses peuvent gagner des parts de marché dans cette région en croissance, avec en prime une augmentation des exportations et de l'emploi national. Les exportations vers ces marchés ont beaucoup progressé ces dernières années et les entreprises qui y sont engagées ont étoffé leur personnel.

### **Davantage de croissance et de prospérité**

L'extension des accords bilatéraux à l'UE élargie aura des effets positifs sur la Suisse. On s'attend aux effets quantifiés suivants:

- augmentation durable du PIB jusqu'à 0,5%,
- progression de l'emploi dans le pays de 0,2%,
- diminution du chômage de 0,3%.

La conclusion est claire: l'élargissement de l'UE est pour l'économie suisse et pour notre pays une chance à saisir absolument.

@ roberto.colonnello@economiesuisse.ch

### **Point fort**

La loi sur le blanchiment d'argent va être renforcée. Avec des effets massifs sur le financement des entreprises.

Page 2 ►

### **Facture en hausse**

Cela fait neuf ans que la facture en matière de santé est à la hausse pour les collectivités. Les coûts des assureurs privés stagnent.

Page 4 ►

### **Nouvelles de Bruxelles**

Changement de présidence à l'UNICE. Le patron du Medef, Ernest-Antoine Seillière reprend les rênes.

Page 5 ►

### **Portrait d'une PME**

Sensirion la start-up a eu de la peine, mais elle a fini par imposer ses capteurs dans le monde entier.

Page 6 ►

# Lutte extensive contre le blanchiment

**L'économie suisse est favorable à un dispositif de poursuite efficace. Cependant, elle s'oppose résolument aux propositions relatives à une surveillance de tout le territoire ainsi qu'à des charges administratives sans utilité concrète.**

Ces jours-ci, des propositions visant à durcir la loi sur le blanchiment se trouvent sous les feux de la rampe. Concrètement, il s'agit d'une adaptation aux recommandations révisées du groupe d'action financière (GA-FI) et à la pratique des autorités de contrôle en matière de blanchiment. Il est question, d'une part, d'étendre le cercle des personnes concernées par les obligations particulières et, d'autre part, d'introduire dans la loi des décisions parfois controversées de l'autorité de contrôle.

## Etendre la lutte revient à la banaliser

La définition extensive de l'activité à titre professionnel englobe une grande partie des activités de financement privées des entreprises: cette définition cimenterait la pratique controversée de l'autorité de contrôle qui saisit notamment les crédits interentreprises, ceux en faveur d'actionnaires, d'organes et de collaborateurs ainsi que les prêts des actionnaires. Les PME seraient particulièrement affectées par un tel changement. De plus, l'extension du champ d'application entraîne une banalisation du blanchiment et une surveillance de toutes les transactions sur tout le territoire.

## Congrès LBA

**mardi 7 juin 2005  
de 8 h 45 à 16 h 30  
au Kursaal, à Berne**

organisé par le forum AOR (association des organisations d'autorégulation privées) en coopération avec economiesuisse, l'Association suisse des banquiers et le Forum place financière suisse.

Le Congrès LBA donne l'occasion de se familiariser avec les exigences concrètes et les évolutions attendues.

## Groupe d'action financière (GA-FI)

Le GA-FI est une organisation autonome reliée à l'OCDE qui lutte contre le blanchiment. Les États qui ne coopèrent pas sont placés sur une liste d'observation ou une liste noire, ce qui a des conséquences négatives sur toutes les affaires.

En avril 2005, un groupe d'examineurs vérifiera la mise en œuvre des mesures en Suisse. Outre l'administration et les autorités de poursuite pénales, ils entendront également les milieux économiques concernés.

Sur tout le territoire: La procédure de consultation pour une révision approfondie des réglementations suisses sur le blanchiment qui arrive à échéance va également dans cette direction. Sur certains points, le projet va au delà d'une législation déjà très exigeante. En effet, la liste des délits préalables au blanchiment est étendue. Les termes ajoutés sont la falsification de marchandises, la piraterie de produits, le trafic d'êtres humains, la fraude grave ainsi que les délits d'initié et la manipulation de cours. Parallèlement, les dispositions relatives aux professions et aux activités extérieures au secteur de la finance sont étendues.

## Défauts majeurs du projet

Extension de l'obligation de déclaration: Elle comprendra désormais les situations où les négociations sont abandonnées avant la conclusion d'une relation d'affaires. Bien qu'elle soutienne une réglementation efficace et une harmonisation internationale, economiesuisse estime que le projet suisse présente des défauts majeurs. Ces principales faiblesses sont:

- La mise en œuvre passe par l'administration et ne prend pas en considération la relation coût-utilité. La marge de manœuvre n'est pas suffisamment exploitée.
- La coordination avec les prescriptions relative aux banques est insuffisante. Tous les intermédiaires financiers, y compris les milieux nouvellement concernés, devraient être considérés comme des groupes à risque.
- Il manque des mesures de protection en faveur des personnes soumises à l'obligation de déclaration, telles que celles prévues au sein de l'UE.

■ Les délits d'initié et les manipulations de cours constitueront des infractions préalables au blanchiment de capitaux. Le blocage d'actifs à court terme, effectué par les personnes soumises à l'obligation de déclaration, ne peut guère être transposé à la Bourse.

■ L'assujettissement de nouveaux groupes de professions, par exemple le commerce de l'art, dépasse en partie les exigences du GA-FI.

■ Le problème du double rôle de l'autorité de contrôle sur le blanchiment perdure.

## Coûts supplémentaires aux frais des personnes contrôlées

En Suisse, c'est la Commission fédérale des banques qui vérifie la mise en œuvre de la loi sur le blanchiment d'argent. Pour les secteurs non financiers, ce rôle revient à l'autorité fédérale de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment. Cette dernière surveille d'une part, les intermédiaires financiers directement soumis à l'autorité de contrôle et, d'autre part, les organisations d'autorégulation des branches (AOR). L'AOR couvre par ses ordonnances et publications un vaste champ d'application, et en particulier les aspects relatifs à l'activité professionnelle. La mise en œuvre de cette exigence entraînerait un accroissement administratif chez les entreprises les plus variées et aboutirait à un registre des déclarations volumineux auprès de la Confédération. Les coûts seraient assumés principalement par ceux qui subissent les contrôles.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

www.fatf-gafi.org

www.gwg-kongress.ch

## Révision de la loi sur les brevets

**Le principe de la révision de la loi sur les brevets a été accueilli positivement en procédure de consultation. Il n'y a toutefois aucun consensus sur différents points, notamment sur la protection des inventions biotechnologiques.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du DFJP sur les résultats de la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les brevets. L'avant-projet a été accueilli positivement par de larges milieux. Pourtant, il n'existe aucun consensus sur le point fort de la révision, la protection des inventions biotechnologiques par des brevets.

## Suite de la procédure

Dans une prochaine étape, le projet sera scindé en deux et la ratification de l'Acte de révision de la Convention sur le brevet européen anticipée. Cette démarche est rendue nécessaire par l'entrée en vigueur plus rapide que prévu de l'Acte de révision (vraisemblablement en 2007). Le message correspondant doit être soumis au Parlement à la session d'été 2005. Les autres points de la révision, y compris la protection des inventions biotechnologiques par des brevets, seront traités dans une deuxième étape.

## Pas de consensus

En revanche, le Conseil fédéral ne souhaite pas aller plus avant sur les propositions de créer un tribunal fédéral des brevets et d'introduire une réglementation professionnelle pour les agents de brevets, bien qu'une nette majorité des participants à la procédure de consultation se soit prononcée positivement à cet égard. Vu les problèmes qui se posent actuellement en matière d'application (différences de pratique des tribunaux cantonaux, insécurité du droit, longue durée de procédure, etc.) ainsi que dans le secteur relevant des professionnels, l'économie continue de réclamer la création d'un tribunal fédéral des brevets et l'introduction d'une réglementation pour les agents.

www.ige.ch/D/jurinfo/100.shtm

# L'économie réagit à la promesse non tenue des autorités fiscales

**Les associations faitières de l'économie ont été désagréablement surprises par le refus de la Conférence suisse des impôts (CSI) de différer d'une année l'introduction obligatoire du nouveau certificat de salaire, comme le demandait la commission de l'économie et des redevances du Conseil national.**

Il avait pourtant été convenu en son temps, dans le cadre du groupe d'accompagnement mixte composé de représentants des autorités fiscales et de l'économie, que des problèmes techniques (disponibilité du système informatique pour le projet pilote) ou des délais trop courts justifieraient de différer l'introduction obligatoire du nouveau certificat de salaire. Il est indispensable que ces conditions soient remplies pour procéder

à une évaluation correcte et représentative avant l'introduction généralisée du certificat; c'est d'ailleurs ce qui avait été décidé. A ce jour, la Conférence suisse des impôts ne dispose pas encore d'un projet pilote définitif, ce qui a aussi empêché les associations économiques de recruter des entreprises. Les trois organisations faitières de l'économie estiment donc que la Conférence suisse des impôts n'a pas tenu sa promesse de tester soigneusement le nouveau certificat de salaire avant de l'introduire définitivement et, le cas échéant, d'apporter les corrections nécessaires à cet important projet.

## Non-respect d'un accord

Les trois organisations constatent que la CSI a fait preuve d'un mépris flagrant de l'accord négocié avec la Conférence des directeurs cantonaux des

finances (CDCF) le 24 novembre 2004 avec la médiation du conseiller fédéral Hans Rudolf Merz. *economiesuisse*, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers ne peuvent accepter un tel diktat, qui va clairement à l'encontre des intérêts de l'industrie et des arts et métiers. La curieuse argumentation de la CSI et le désintérêt qu'elle manifeste à l'égard d'un véritable projet pilote donnent à penser que les autorités fiscales ne sont pas du tout intéressées à une collaboration constructive avec l'économie.

## Mesures annoncées

*economiesuisse*, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers arrêteront des mesures concrètes au cours de ces prochains jours et semaines.

 [pascal.gentinetta@economiesuisse.ch](mailto:pascal.gentinetta@economiesuisse.ch)

## Transactions: Suisse active

**Révision des règles relatives aux crédits documentaires: la Suisse y participe activement**

Les règles relatives aux transactions et aux paiements jouent un rôle clé dans le commerce international. Pour tenir compte des dernières évolutions techniques et des modifications de la législation, tant nationale qu'internationale, ICC a décidé de réviser ses règles: les UCP500. ICC Switzerland a organisé le 30 mars dernier un séminaire sur ce thème.

En introduction à la manifestation, M.

Urs Suter, de la Banque cantonale de Zurich (BCZ), a d'abord présenté la Commission de Technique et pratique bancaire, qui est une des plus importantes commissions de ICC comptant plus de 300 membres de 60 pays. Elle est actuellement présidée par un Suisse, M. Dieter Kiefer de l'UBS. La communauté bancaire suisse est représentée par le Credit Suisse, l'UBS et la BCZ. Servant avant tout de forum de discussion à la communauté internationale de la finance, ses tâches les plus importantes consistent d'une part à rédiger des règles relatives aux crédits documentaires, d'autre part à rendre des avis sur des cas bien précis sur ce même sujet.

M. René Müller, du Credit Suisse, membre du Comité de rédaction des UCP, a ensuite présenté les grandes lignes de la révision. Trois tranches d'articles ont pour l'instant été revues. L'approbation finale du texte est prévue pour l'été 2006.

Grâce à ce séminaire, ICC Switzerland a permis à ses membres intéressés de participer à une réforme importante du commerce international. Jugé utile par les participants, un séminaire sur ce même thème sera organisé cet automne en Romandie. ICC Switzerland désire ainsi continuer à apporter une contribution concrète à ses membres.



# BASCAP: Action mondiale de lutte contre la contrefaçon et la piraterie

**Une forte recrudescence d'activités illégales – contrefaçon et piraterie – a été constatée récemment au niveau international.**

**Ce constat a suscité la mise en place d'une procédure à caractère transfrontalier renforcée et coordonnée de la part de l'industrie, par branches.**

C'est la Chambre de commerce internationale (ICC) qui, au vu de cette forte progression des activités illégales, a lancé cette action («Business action to stop counterfeiting and piracy»). Dans une première phase du projet, les activités existantes et les besoins concrets des entreprises, des associations de branches et des comités nationaux ICC ont été évalués. Il s'est avéré que la valeur ajoutée du BASCAP réside principalement dans la coordination des

activités selon les branches et les pays et dans la mise en place d'une plateforme opérationnelle (par exemple pour l'échange d'informations et d'expériences entre entreprises concernées ou pour l'élaboration de prises de position communes vis-à-vis des autorités et de l'opinion publique, etc.).

## Mise en oeuvre en Suisse également

ICC Suisse soutient activement l'initiative BASCAP. La mise en oeuvre de l'action BASCAP en Suisse se fait dans le cadre d'un partenariat public-privé, en collaboration avec l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. L'Institut, en tant que centre de compétences de la Confédération, joue le rôle d'organe de contact pour toutes les questions relevant du droit de la propriété intellectuelle en rapport avec le

thème de la contrefaçon et de la piraterie. Les principales activités de cet organe de contact consistent à assurer la sécurité des échanges d'informations et à sensibiliser l'opinion publique.

## Coordination optimale

L'un des principaux objectifs de cette collaboration public-privé est de garantir une coordination optimale entre l'administration et l'économie privée dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

Dans ce cadre, la mise en place et l'exploitation par ICC Suisse d'un «guichet universel privé» comprenant une plaque tournante pour l'échange d'informations et d'expériences entre entreprises intéressées correspond à un besoin pratique.

 [www.iccwbo.org/home/BASCAP/menu.asp](http://www.iccwbo.org/home/BASCAP/menu.asp)

 [info@icc-switzerland.ch](mailto:info@icc-switzerland.ch)

# Pour un Etat moins gourmand

**La procédure de consultation relative à la législation d'exécution de la nouvelle péréquation financière (RPT) s'est achevée le 11 mars 2005. Cette réforme doit inciter les cantons à se détacher de la «tutelle» financière de Berne. En revitalisant le système fédéraliste, elle permet d'enrayer une centralisation rampante.**

Hormis la question du fédéralisme, la RPT doit aussi assurer une efficacité accrue de l'intervention étatique et, par la même occasion, contribuer à une meilleure maîtrise des finances publiques. A ce titre, il est essentiel que les gains d'efficacité obtenus conduisent à une stabilisation du volume des dépenses. La péréquation financière proprement dite implique un remo-

delage conséquent de la politique régionale. Pour les milieux économiques, il est impératif que celle-ci ne remette pas en cause la concurrence fiscale intercantonale et ses bienfaits. De plus, il faut éviter que la péréquation financière ne pèse trop lourdement sur les cantons les plus dynamiques, car un nivellement excessif des ressources aurait des conséquences négatives sur l'ensemble du pays.

## Application fidèle des principes de la RPT

Quant aux instruments de la péréquation financière, ceux-ci doivent reposer sur des critères quantitatifs prévisibles et transparents. En l'absence de données appropriées, les politiques financières cantonales risquent de se révéler inadéquates.

Globalement, les propositions faites par le Conseil fédéral vont dans la bonne direction. Toutefois, au niveau de certaines tâches, le sentiment prévaut que les mesures de désenchevêtrement restent insuffisantes, comme c'est le cas dans les domaines des routes et de l'environnement. De même, contrairement à ce qui avait été annoncé, les mesures de péréquation financière n'ont pas toujours été séparées des contributions fédérales versées aux cantons dans le cadre de l'exécution commune de certaines tâches.

Afin que le succès de la RPT soit assuré, il est impératif de procéder à des corrections dans les groupes de tâches où les principes de la réforme n'ont pas été appliqués systématiquement.

@ jan.perret-gentili@economiesuisse.ch

## FORUM

### Le Maroc, opportunités pour les PME suisses

La Chambre de Commerce Suisse au Maroc (CCSM) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), en partenariat avec l'Organisation Suisse pour Faciliter les Investissements (SOFI) organisent un forum intitulé «Le Maroc, opportunités pour les PME suisses». Il s'agit d'une rencontre d'une journée qui aura lieu à Lausanne le 20 mai 2005, dans le cadre de l'hôtel Mövenpick à Ouchy, au bord du lac Léman. Au cours de ce forum, les participants pourront s'informer et s'entretenir avec des responsables d'entreprises marocaines. Les personnes souhaitant participer au forum peuvent s'inscrire auprès de Mme Susanne Grossmann (SOFI), tél. 044 249 30 50, e-mail: susanne.grossmann@sofi.ch

## Graphique du mois

# L'Etat débourse davantage pour la santé

**En Suisse, une part croissante de l'ensemble des coûts de la santé, quelque 50 milliards de francs, est financée via les versements obligatoires. Depuis 1995, la contribution des pouvoirs publics et des assurances sociales a augmenté de respectivement 53,8% et 58,5%.**

Le système de santé suisse est un secteur de services comprenant plusieurs branches et leurs sous-traitants. De nombreux organes publics et privés contribuent à leur financement: les pouvoirs publics ont financé directement 9 milliards de francs (18%) en 2003, les versements obligatoires de l'assurance maladie, privée et obligatoire, (LAMal) se sont montés à 16,3 milliards de francs (32,6%), et 3,9 milliards de francs (7,9%) étaient assumés par d'autres assurances sociales. Ainsi, en 2003, 58,8% des coûts du système de santé étaient financés par l'Etat ou les assurances sociales (contre 57,9% en 2002). La part des coûts du système de santé financés par des versements obligatoires représentait encore 53,8% en 1995.

Tandis que la part des assurances sociales s'est continuellement étendue depuis 1995, la part de l'Etat, et surtout des cantons, gonfle à un rythme accéléré depuis 2000, augmentant de plus de 10% par an – ce qui a pratiquement compensé le retrait des pouvoirs publics observés dans les années 1990. Ce sont les ménages qui en ont profité de sorte

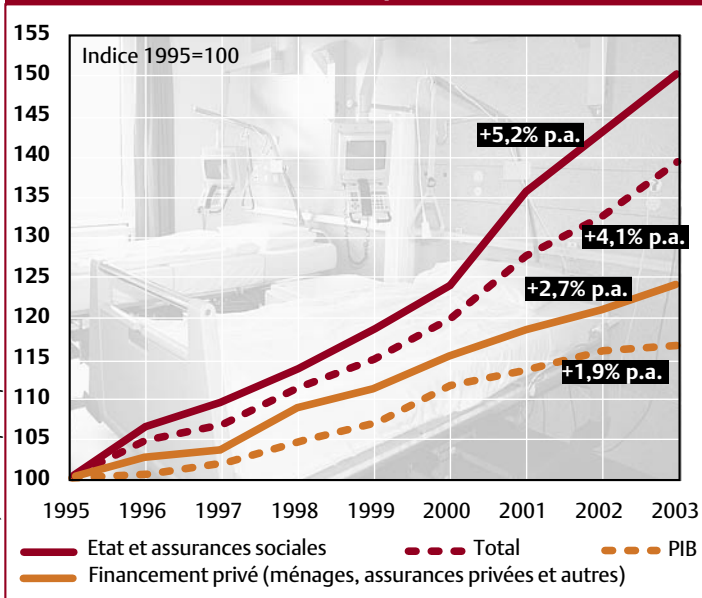
que leur part de financement direct a connu une augmentation inférieure à la moyenne. La part des assurances privées a nettement reculé, du fait que leurs coûts stagnent presque depuis 1995.

Le graphique montre les différences au niveau de la dynamique des coûts des prestations financées par l'Etat et le secteur

privé: les contributions des pouvoirs publics et des assurances sociales ont augmenté de 5,2% par an depuis 1995, la part financée par le secteur privé s'est accrue de 2,7% par an. Cependant, dans l'ensemble, ces deux augmentations excèdent tant la croissance économique nominale de 1,9% que le renchérissement de 0,9%.

Le marché de la santé restera aussi un secteur de croissance à l'avenir – toutefois la répartition du financement entre les pouvoirs publics et le secteur privé, reste une variable politique. La Suisse consacre 49,9 milliards de francs, soit 11,5% du PIB, au système de santé, de sorte qu'elle est le pays qui dépense le plus en comparaison internationale après les Etats-Unis. Quelque 18 milliards de francs (3,6% du PIB) relèvent du marché de la santé privé, c'est-à-dire des prestations qui ne sont prises en charge ou réglées ni par l'Etat ni par l'assurance maladie ou d'autres assurances sociales.

Evolution des coûts de la santé par source de financement



Source: OFS, communiqué de presse mars 2005

@ brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch



# Effets nuisibles des interdictions relatives à la publicité

**Les interventions moralisatrices mettent en péril la place économique suisse. En effet, sans publicité, il n'y a pas de concurrence.**

Pourtant, les restrictions de la publicité sont en vogue. Les conséquences de l'abus d'alcool et du tabagisme excessif sont avancées pour les justifier.

Mais aujourd'hui, toutes les branches sont concernées: la publicité pour certains crédits, ou pour des médicaments délivrés sans ordonnance, par exemple, fait l'objet de restrictions plus sévères en Suisse qu'en Europe. Au nom de la prévention, on débat de restrictions pour les aliments riches en graisse ou en sucre ainsi que pour certains véhicules. Cette approche néglige totalement le rôle central de la publicité dans l'économie de marché: sans publicité, il n'y a pas de concurrence. En conséquence, les interventions moralisatrices menacent des dizaines de milliers d'emplois.

Bien que le peuple suisse ait clairement rejeté les interdictions

publicitaires en matière de tabac et d'alcool à deux reprises, les milieux politiques et les autorités persistent, lançant ainsi un signal à peu de frais. Ainsi, 18 cantons ont déposé des initiatives exigeant une interdiction totale ou partielle de la publicité et une interdiction partielle de l'alcool. Trois cantons ont rejeté de telles initiatives; à Genève, une interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac est en vigueur. Les prescriptions relatives à la publicité découlant de la loi sur la radio et la télévision sont aussi plus restrictives en Suisse que dans les pays voisins.

## Interdictions publicitaires sans effet

Les partisans d'une interdiction de la publicité pensent qu'elle entraîne automatiquement une diminution de la consommation. Or ce n'est pas le cas. Diverses études attestent que les dépenses de publicité n'influent pas sur la consommation totale: la population de nombreux pays a continué de fumer autant, voire plus,

après la mise en œuvre d'une interdiction de la publicité. Comme la publicité est nécessaire pour permettre la concurrence, une interdiction de la publicité protège les monopoles. La France et l'Italie ont interdit la publicité pour le tabac: ces deux Etats ont créé un monopole pour le tabac afin de prévenir un déplacement du marché vers des produits étrangers.

Lorsque des interdictions sont prononcées au niveau cantonal, elles sont généralement contre-productives pour le marché intérieur elles sont difficiles à mettre en œuvre et discriminent certains acteurs. En conséquence, il convient de rejeter les interdictions relatives à la publicité, car elles sont déplacées. Cela vaut notamment pour les restrictions concernant les médias électroniques qui vont au delà des normes européennes. La prévention ou les restrictions à la vente ciblées sont plus efficaces que l'interdiction de la publicité.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

## Bon pour le tourisme

«Nous ne parlons pas ici politique, mais réalité.» Dès le début de la conférence de presse, judicieusement organisée dans un car faisant le tour de la ville de Berne – le président d'hotelleriesuisse Christian Rey a clairement expliqué quel était pour lui l'enjeu de la campagne «Schengen/Dublin: bon pour le tourisme» qui vient d'être lancée: il s'agit des 165 000 emplois de la branche touristique suisse. Cette branche devrait progresser de 4% ces dix prochaines années. Dans ce sens, les jalons sont bien posés pour la votation du 5 juin: si le peuple se prononce en faveur de Schengen/Dublin, les touristes extra-européens n'auront pas besoin d'obtenir un



Pour «Schengen/Dublin»: Christian Rey, Nadia Fontana-Lupi et Walter Steuri.

visa supplémentaire pour passer de l'espace Schengen en Suisse. Cette nouveauté représenterait un grand avantage pour les personnes en provenance de Chine ou d'Inde voyageant à forfait, car les consulats suisses sont rares dans ces pays et le coût du visa supplémentaire important. Si ces obstacles disparaissaient, les nuitées des Chinois en Suisse pourraient doubler d'ici à 2006, précise M. Rey. Cela ne servirait pas seulement l'hôtellerie, précisent Walter Steuri, président de la direction des Chemins de fer de la Jungfrau, et Nadia Fontana-Lupi, directrice de l'office du tourisme Mendrisiotto/Basso Ceresio. D'autres branches de l'économie, comme l'industrie horlogère ou des régions entières comme le Tessin, pourraient en bénéficier.

L'approbation du taux de la taxe sur les combustibles fera l'objet d'une prochaine décision du Parlement. Il appartiendra à ce dernier de procéder aux corrections qui s'imposent et d'élaborer une solution supportable pour l'économie.

@ urs.naef@economiesuisse.ch

# Compromis insatisfaisant en politique climatique

**Le compromis relatif à l'introduction d'une taxe sur les combustibles et du centime climatique sur les carburants, limité dans le temps, n'est pas satisfaisant.**

La taxe sur les combustibles impose de nouvelles charges, en particulier aux petites PME et au secteur des arts et métiers. Dans le domaine immobilier, la taxe sur les combustibles viendra gonfler l'inflation. Avec cette so-

lution, les charges pour l'économie restent excessives, d'autant plus qu'elles ne sont pas utiles pour atteindre l'objectif visé de protection du climat.

## Centime climatique à l'essai

Le fait que le Conseil fédéral soutienne le concept du centime climatique est positif, même si son approbation porte sur certains domaines seulement et qu'il préconise son introduction pour une durée déterminée. eco-

nomiesuisse est prête à appuyer activement la création d'une agence pour le climat, de concert avec ses partenaires et l'Agence de l'énergie pour l'économie, et à négocier un mandat de prestations avec la Confédération. Le moment est venu de tenir les engagements pris volontairement jusqu'ici. En outre, il faut continuer de poursuivre les objectifs définis en Suisse et à l'étranger en matière de protection du climat.

# Mesures antiterrorisme: l'économie veut avoir son mot à dire

Récemment, l'organisation faitière de l'économie européenne, l'UNICE, s'est exprimée longuement sur le thème de la sécurité et a exigé un dialogue public-privé européen.

Dans sa prise de position, l'UNICE souligne l'importance d'un environnement sûr pour une économie prospère et garanti à l'UE le soutien de toute l'économie européenne dans la lutte contre le terrorisme. Une des exigences principales de l'UNICE est que l'économie soit davantage impliquée dans les discussions sur les mesures de sécurité, car la lutte contre le terrorisme ne doit pas entraver excessivement le libre-échange.

**Intervenir de manière précoce**  
Un dialogue public-privé européen sur le thème de la sécurité, devant s'appuyer sur des structures existantes et prendre en considération diverses initiatives similaires au niveau national, doit permettre aux

entreprises de présenter leurs requêtes à un stade précoce. Un tel dialogue doit être axé sur le protocole relatif à la création de partenariats publics-privés que la Commission de l'UE a élaboré l'an dernier.

## Rôles clés de l'UE

En outre, il met en avant le rôle clé de l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme. Même si les mesures antiterrorisme restent pour l'essentiel du ressort des différents Etats, il incombe à l'UE de jouer un rôle central dans la coordination des activités. Le cas échéant, il faudrait mettre à la disposition de l'UE les ressources nécessaires pour garantir la sécurité, un élément important dans la perspective de la discussion sur les perspectives financières pour la période 2007 à 2013.

## Coopération avec les Etats-Unis

En matière de coordination internationale, l'organisation

faitière de l'économie en Europe souligne qu'il faut viser une coopération étroite avec les Etats-Unis – de loin le principal partenaire commercial de l'UE – afin de parvenir à une reconnaissance réciproque des mesures de sécurité et de soulager les entreprises.

L'UNICE exige également la réalisation rapide du programme européen de recherche sur la sécurité d'ores et déjà prévu (élément du 7e programme-cadre de recherche), l'évaluation des mesures actuelles pour la protection d'infrastructures sensibles (fils électriques, centrales nucléaires, etc.) ainsi que la mise en œuvre intégrale, à l'échelle européenne, des recommandations du groupe d'action financière pour la lutte contre le financement du terrorisme.

[http://ue.eu.int/cms3\\_fo/showPage.asp?lang=de&id=406&mode=g&name=](http://ue.eu.int/cms3_fo/showPage.asp?lang=de&id=406&mode=g&name=)

[http://europa.eu.int/comm/internal\\_market/de/services/services/index.htm](http://europa.eu.int/comm/internal_market/de/services/services/index.htm)



Florent Roduit, délégué à Bruxelles

## Malaise européen sur fond de référendum

La libéralisation des services en Europe est nécessaire pour parachever le marché intérieur et vivifier une économie anémique. La Commission comme le Conseil et le Parlement européens en sont convaincus. Mais la méthode pour y arriver, arrêtée dans une directive soutenue par tous il y a une année, semble aujourd'hui ne plus convaincre personne. Il y a des causes objectives à cela: les nouveaux Etats membres disposent d'avantages concurrentiels menaçants pour une vieille Europe un peu désespérée devant l'onde de choc générée par leur arrivée. Le rejet de la directive pourrait donc bien masquer une résistance à un élargissement de l'Union qui accroît son hétérogénéité.

Mais il y aussi et surtout des raisons politiques: la directive est actuellement instrumentalisée en France comme repoussoir par les opposants à la Constitution européenne, dont l'adoption constitue une absolue priorité. On peut donc montrer une certaine compréhension pour cette attitude de craintive prudence. Mais après les annonces prometteuses de la nouvelle Commission Barroso, la position défensive et attentiste qui prévaut aujourd'hui sur ce sujet dans les institutions européennes est navrante pour les milieux économiques dont on ne peut pourtant pas reprocher l'absence de réalisme. Car la voie la plus efficace pour compléter le marché intérieur est d'aider les économies de l'Europe centrale à rattraper leur retard, en leur permettant d'user pleinement de leurs forces propres, comme celle de leur main d'œuvre qualifiée directement concernée par la directive sur les services.

## Ernest-Antoine Seillière élu président de l'UNICE

M. Ernest-Antoine Seillière, président directeur général de Wendel Investissement et président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), a été élu le 21 mars dernier à la tête de l'Union des confédérations des industries et des employeurs d'Europe (UNICE).

M. Seillière succèdera le 1er juillet à M. Jürgen Strube, qui conduit la firme pharmaceutique allemande BASF. L'UNICE regroupe 38 fédérations patronales de 32 pays européens; à ce titre, elle négocie et conclut les conventions collectives européennes.

**Un homme qui incarne les valeurs entrepreneuriales**  
economiesuisse, qui est membre de plein droit de l'UNICE, se félicite qu'avec M. Seillière



Ernest-Antoine Seillière, le nouveau président de l'UNICE.

l'organisation faitière des entreprises européennes se soit dotée d'un président en mesure d'incarner les valeurs entre-

preneuriales qu'elle prône, de la représenter et de défendre ses intérêts avec crédibilité, force et conviction sur la scène européenne comme sur la scène internationale.

## Défis particulièrement importants

Durant les prochains mois, les défis que devra relever l'UNICE seront d'une importance particulière. Il s'agira en particulier de dynamiser une stratégie de Lisbonne qui se concentre sur l'accroissement de la compétitivité de l'économie européenne, de mettre en œuvre l'agenda social européen qui fixe le programme des conventions collectives, et de relancer le processus de gouvernance européenne s'il devait être remis en cause par l'échec des ratifications nationales.

# Les capteurs vedettes de Sensirion

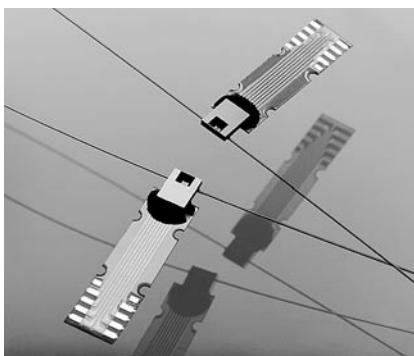
**Les difficultés initiales de Sensirion SA ne sont plus qu'un mauvais souvenir. A l'heure actuelle, les capteurs haute performance de la start-up zurichoise sont utilisés dans le monde entier – notamment dans les installations de climatisation et la technique médicale.**

La comparaison est saisissante: Moritz Lechner pose une plaquette de 10 cm de long, un circuit imprimé, sur la table, et explique qu'il s'agit d'un capteur issu de la technologie traditionnelle. Il extrait ensuite un élément minuscule, plus petit qu'un grain de riz, d'une boîte en verre: «Et ceci est un de nos capteurs»

Moritz Lechner dirige, avec Felix Mayer, l'entreprise Sensirion SA. La jeune entreprise zurichoise développe des capteurs qui mesurent l'humidité ou des flux de gaz et d'air. La particularité de leur méthode est que Moritz Lechner et Felix Mayer adaptent le processus de la technologie électronique et informatique pour la production de puces semi-conductrices à la production de capteurs. Le résultat de cette approche novatrice, ce sont des capteurs minuscules qui réunissent les techniques de mesure et d'évaluation sur une puce unique. «Il faut souligner que, grâce à ce processus breveté, nous sommes en mesure de proposer des capteurs haute performance à un prix très modeste», explique Moritz Lechner.

## Scepticisme initial dans la branche

Les deux physiciens effectuaient



Capteurs pour des flux liquides.

déjà des recherches ensemble lorsqu'ils étaient étudiants à l'EPFZ. «Déjà du temps de nos études, il était clair que nous souhaitions fonder une entreprise», raconte Moritz Lechner. En 1998, ils ont remporté la première place du concours de création d'entreprise «Venture». A partir de là les événements se sont enchaînés très rapidement. Les deux amis ont fondé la société Sensirion en automne 1998, avant même que Moritz Lechner ait terminé son doctorat.

Dans une première phase, il s'agissait de développer le produit afin qu'il puisse être commercialisé. «Pendant cette période, nous avons travaillé intensivement, car au début nous ne savions pas si nous parviendrions à faire fonctionner le produit», raconte Moritz Lechner. Il ajoute en faisant la moue: «Nous

avons eu souvent des sueurs froides.»

Lorsque nous avons été sûrs que les capteurs fonctionnaient, il a fallu trouver des acheteurs potentiels. Les entreprises avec lesquelles ils ont pris contact se sont d'abord montrées très sceptiques l'égard des deux jeunes entrepreneurs. Une réaction que Moritz comprend très bien rétrospectivement: «Imaginez que deux jeunes chercheurs viennent vous conter des merveilles sur des capteurs qu'ils ont développés eux-mêmes. Il est naturel d'être méfiant au début. Je pense que moi non plus je n'aurais rien acheté si j'avais été un acheteur potentiel à ce moment-là.»

## Les meilleurs au monde

Cependant, les deux jeunes entrepreneurs ont poursuivi leur chemin et ont fait preuve de ténacité. Aujourd'hui, plus de six ans après la fondation de la société, les deux membres fondateurs de Sensirion repensent à leurs difficultés initiales avec sérénité. En effet, il y a deux ans environ, ils ont connu le succès. Sensirion est devenue une société high tech enregistrant une forte croissance. Ou comme le dit Moritz Lechner: «Aujourd'hui, ça tourne.» Sensirion compte désormais plus de 50 employés. D'ailleurs, les locaux de Zurich-Oerlikon sont devenus trop petits. L'entreprise déménagera sous peu dans de nouveaux locaux à Stäfa.

Aujourd'hui, Sensirion vend des capteurs à des équipementiers du monde entier – respectivement

un tiers à destination de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Les capteurs de la société zurichoise se trouvent notamment dans des appareils de mesure, des stations météorologiques, des appareils de climatisation et d'aération et des voitures. Ils sont également utilisés dans la biotechnologie et dans la technique médicale (les appareils d'assistance respiratoire et ceux utilisés pour les anesthésies, par exemple). Les applications possibles sont nombreuses et les perspectives de l'entreprise sont bonnes. Moritz Lechner en est lui aussi convaincu. Il déclare avec assurance: «Dans notre domaine, nous sommes les meilleurs au monde.»

## Swiss Economic Award

Le succès leur a apporté la reconnaissance: Sensirion est considérée aujourd'hui comme un exemple de start-up qui réussit. Bien que l'entreprise soit jeune, elle a déjà récolté plusieurs prix. Ainsi, Moritz Lechner et Felix Mayer ont reçu en 2004 le «Swiss Economic Award», dé-



Capteur d'humidité.

cerné à des start-up qui percent. Quel est donc le secret du succès des deux jeunes entrepreneurs? Moritz Lechner lui-même, ne conseille pas à tout chercheur qui a une idée prometteuse de créer son entreprise: «Il ne suffit pas d'être technicien, il faut aussi avoir de l'esprit d'entreprise.» souligne-t-il. «En ce qui nous concerne, nous voulions faire changer les choses coûte que coûte. C'est indispensable pour que cela fonctionne.»



## Trois souhaits de politique économique

- 1 Les ingénieurs qui possèdent une bonne formation ne sont pas assez nombreux en Suisse. Il faut faire davantage de place aux sciences naturelles dans la formation.
- 2 La coopération entre les hautes écoles et l'économie devrait être améliorée. Toute personne qui souhaite fonder une entreprise affronte un grand

- nombre de questions et de problèmes au début. Toute aide est bienvenue à ce stade.
- 3 Aujourd'hui, les entrepreneurs sont confrontés à un très grand nombre de prescriptions et de lois (services du feu, par exemple). Cela coûte du temps et de l'argent. Par conséquent, il faut réduire cette masse de prescriptions.

# V-ZUG SA investit dans l'écologie

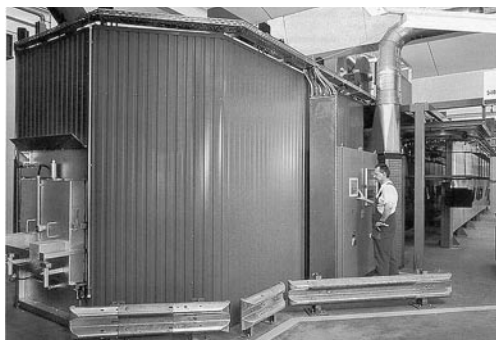
Membre de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) depuis 2002, V-ZUG SA fait partie du groupe modèle énergie de la FEA (Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques). L'entreprise zougnoise s'engage à poursuivre les objectifs environnementaux découlant du protocole de Kyoto décidés par la Suisse.

V-ZUG SA développe, produit et commercialise des appareils de haute qualité pour la cuisine et la buanderie. Un ménage sur deux possède déjà un appareil ZUG. Fondée en 1913 et numéro un sur le marché suisse des appareils ménagers, l'entreprise a constamment pu étendre sa position. Le fait est notamment que les appareils ménagers de cette entreprise reflètent une philosophie adaptée aux souhaits de l'acheteur suisse.

Ces valeurs ont pour noms sens de l'économie et longévité d'une part, et utilisation économe des ressources d'autre part.

## Le vieux four a fait son temps

Le vieux four à émailler de V-ZUG SA, utilisé pour la cuisson d'éléments en fer blanc et de brûleurs, a été en service pendant 20 ans. En raison de son importante consommation d'énergie et de ses émissions, ZUG a décidé d'acheter un nouveau four avec des valeurs écologiques nettement meilleures. La recherche de l'objet approprié s'est révélée difficile, d'autant plus que les principaux constructeurs de four estimaient que les exigences élevées de ZUG étaient irréalistes. Cependant, l'entreprise a fini par trouver, après un certain temps, un bureau d'ingénieur en Allema-



Le nouveau four à émailler de V-ZUG SA.

gne capable de répondre à tous ses souhaits.

## Résultats impressionnants

D'une longueur de 21 m, le nouveau four a des dimensions encore imposantes, bien qu'il soit nettement plus petit que l'ancien. Il faut souligner le couplage d'un dispositif électronique visant à optimiser la cuisson avec un nouveau chauffage préliminaire alimenté avec des gaz résiduels. Malgré des doutes initiaux, les attentes

relatives aux valeurs écologiques ont été largement atteintes dès le départ. Les prescriptions suisses sur les gaz d'échappement, sévères, ont même été dépassées. Avec un volume d'investissement de 700 000 francs, V-ZUG SA économise 750 MWh de gaz par an et diminue ses émissions de CO<sub>2</sub> de 30% à 35%. La période

d'amortissement se situe entre 12 et 15 ans. Le nouveau four à émailler de V-ZUG SA contribue considérablement à l'atteinte des objectifs énoncés dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. L'AEnEC est un partenaire essentiel de V-ZUG SA dans cette démarche.

## Impressum

**Editeur:** economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3, **Téléphone** 022/786 66 81 **Téléfax** 022/786 64 50, **mail** vincent.simon@economicsuisse.ch; **Web:** www.economicsuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

## Documentation

- «dossierpolitique» Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- «Politique économique – Suisse 2004» Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- Corporate Governance: Swiss Code of Best Practice English. Free.
- Le gouvernement d'entreprise en Suisse Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- «Newsletter» Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie: perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- Concept des dépenses Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- «Europe – options pour la Suisse et réformes internes» Brochure, 48 pages, gratuite.
- «Point de repère» Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- «Service e-mail» Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- «Concept fiscal» Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- «Portrait d'economicsuisse» Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

## Consultations

### 15 avril 2005

Rapport explicatif à la consultation des recommandations révisées du Groupe d'action financière sur la lutte contre le blanchiment de capitaux  
*Contact:* thomas.pletscher@economicsuisse.ch

### 30 avril 2005

Rapport à l'appui d'avant-projets de modification du code pénal suisse et du code pénal militaire concernant la responsabilité pénale des prestataires et les compétences de la Confédération relatives à la poursuite des infractions commises par le canal des médias électroniques (cybercriminalité)  
*Contact:* thomas.pletscher@economicsuisse.ch

### 4 mai 2005

Loi fédérale relative aux taxes et émoluments dans le domaine du DETEC  
*Contact:* gregor.kuendig@economicsuisse.ch

### 24 juin 2005

Mesures de lutte contre la propagande violente et incitant à la violence dans le cadre de manifestations sportives  
*Contact:* thomas.pletscher@economicsuisse.ch

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande Modification d'adresse

Entreprise

Nom

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economicsuisse